



Le Guide du Stagiaire

CGT ENFiP 2017/2018

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63
• www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

Inspecteurs / Inspectrices Stagiaires des Finances Publiques



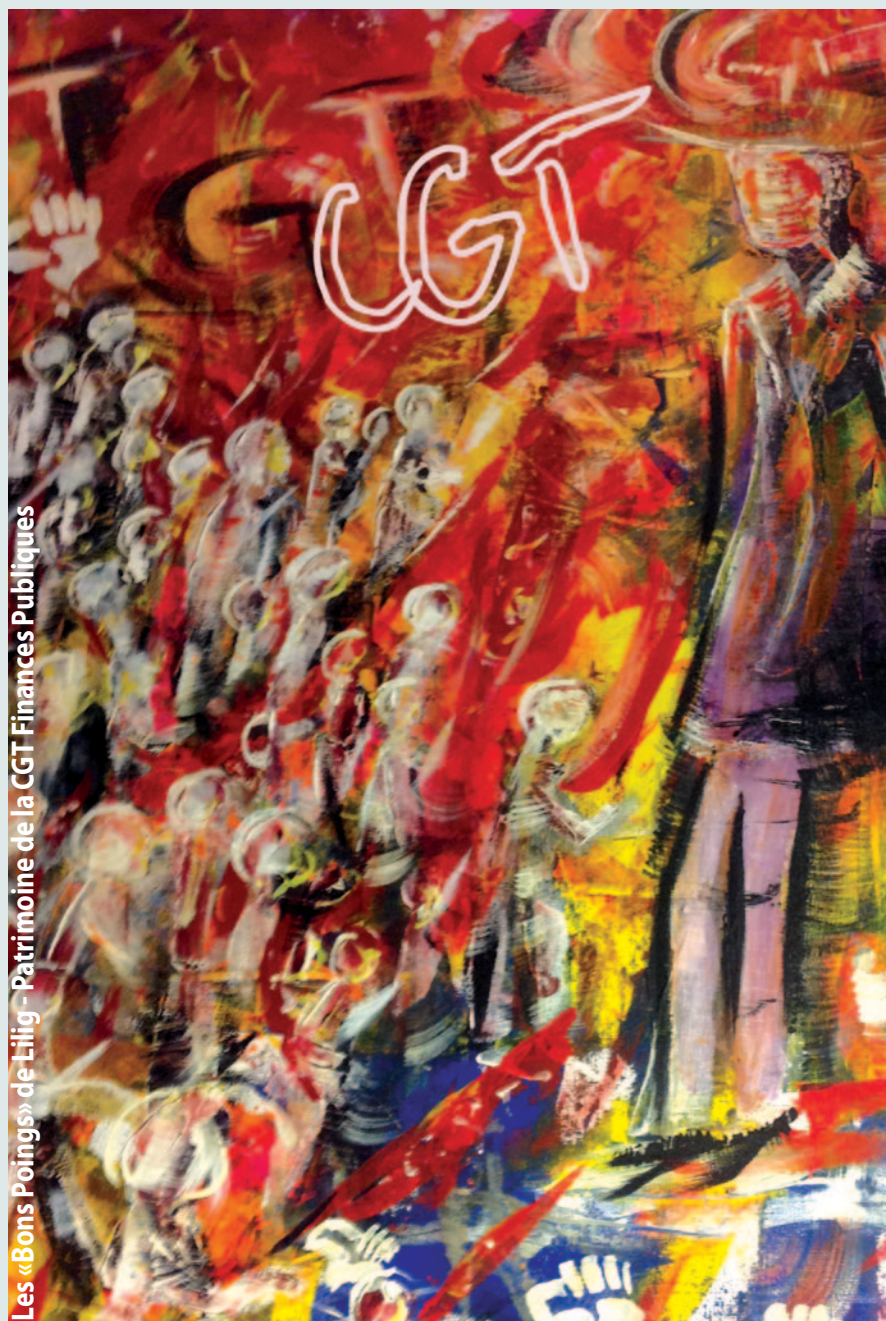
Suivez-nous sur facebook ou twitter

facebook : @cgt.finpub
(Syndicat National CGT Finances Publiques)

twitter : @cgt_finpub
(CGTFinancesPubliques)

Sommaire

- 2 • Bienvenue
- 3 • La DGFIP
- 4 • La vie à l'ENFiP
- 5 • Vos représentants à l'ENFiP
- 6 • Votre formation
- 7 • Vos différents stages
- 8/9 • Vos indemnités et prise en charge de frais
- 10 • Le contrôle des connaissances
- 11 • Votre titularisation
- 12 • Vos premières affectations
- 13 • Vos droits à congés
- 14 • La CGT... incontournable
- 15 • Bulletin d'adhésion



Les «Bons Poings» de Liliig - Patrimoine de la CGT Finances Publiques

Bienvenue

La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir à l'ENFiP !!!

Félicitations et bienvenue !

Cette scolarité est particulière car elle risque d'être la dernière sous cette forme particulière.

Au moment d'écrire ce guide des incertitudes persistent et ne permettent pas à la CGT Finances Publiques de vous donner des éléments certains, notamment en terme de carrière des inspecteurs à la DGFIP ou encore en terme de droits et garanties ...

La CGT Finances Publiques est un syndicat de lutte mais aussi de propositions qui a à cœur de défendre les intérêts des agents et s'engage en cette année d'incertitudes à vous tenir informés tout au long de la scolarité et à échanger avec vous sur les changements à venir.

Bonne formation...

vos correspondants

- **Fanny DE COSTER**

Suivi national ENFiP

☎ 06.32.08.28.56

fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

- **Marie-Christine POUVEROUX**

Référente Ecole de Clermont Ferrand

☎ 07.68.23.60.94

marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr

Local syndical : Bureau 314 au 3^{ème} étage

- **Chantal FAVIER**

Référente Ecole de Noisiel

chantal.favier@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 07.68.60.72.27

Local syndical :

Bureau 303 au RDC, sous l'amphi Colbert

vous renseigner,

vous conseiller,

vous défendre...

Nous vous invitons à consulter aussi le site de la CGT Finances Publiques
www.financespubliques.cgt.fr



Ce Guide « d'accueil des Inspecteurs » a vocation à vous fournir un aperçu rapide et pratique de ce qui vous attend pendant votre formation.

La DGFIP aujourd'hui, une réalité dénoncée par la CGT Finances Publiques

Vous entrez aujourd'hui dans l'administration et plus particulièrement à la Direction Générale des Finances Publiques. C'est malheureusement dans un contexte de dégradation des conditions de travail des agents, liée aux nombreuses suppressions d'emploi et au manque de moyens, que vous accédez au grade d'inspecteur des Finances Publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFIP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte, mais les agents doivent en plus supporter le recul réel de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFIP sont en danger, de multiples annonces et réformes à venir inquiètent : retenue à la source, réforme territoriale, restructuration du réseau, fermetures de postes, fusion de services, chantier engagé sur la formation initiale, etc ...

Plus largement ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toute part sous la doctrine du libéralisme. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût pour les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt... tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !



© Fotolia

La DGFIP de demain avec vous et la CGT Finances Publiques

Face à ces politiques, *la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose* une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposée des politiques qui poussent à être de plus en plus individualiste.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

La DGFIP de demain c'est VOUS ! Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés !



© Pixabay

Les relations stagiaires

Cette année, deux inspecteurs de la promotion précédente sont affectés dans chacun des deux établissements de l'ENFiP accueillant les inspecteurs stagiaires, pour être "relations-stagiaires".

Leur rôle est de renseigner et d'informer les stagiaires, de faciliter leur intégration, de faire profiter de leur expérience, de faire le lien avec les services administratifs. Cette année, n'hésitez donc pas à contacter :

- ▶ Marjorie CHANSEAUME à Clermont-Ferrand (bureau 320) : 04.73.34.48.33
- ▶ Lola LEPONT à Noisiel (bureau 110) : 01.69.67.77.31

Les aides sociales

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en septembre 2018, mais il existe des aides diverses qui vous sont offertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

<https://www.cgtfinances.fr/vie-des-agents/action-sociale/action-sociale-info/>



Stagiaires en situation de handicap

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues en situation de handicap, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle. Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

- ▶ Christine CHASSELADE à Clermont-Ferrand / 04.73.34.48.31
- ▶ Jean-Michel MATHELIN à Noisiel / 01.69.67.77.11

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (soutitrage, ...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFiP quand cela est nécessaire...



Les travailleurs handicapés qui suivent la formation initiale, peuvent bénéficier, par décision du directeur de l'ENFiP, à leur demande et après avis du médecin de prévention, de la substitution, selon le cas, d'une ou plusieurs épreuves écrites par une ou plusieurs épreuves orales, ou d'une ou plusieurs épreuves orales par une ou plusieurs épreuves écrites.

Le personnel de l'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde ! Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

<http://enfi.intranet.dgfip/direction/organigrammes/organigramme.htm>

L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

A Clermont Ferrand comme à Noisiel, vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

- ▶ Frédéric DELMON à Clermont Ferrand / 04.73.34.48.34
- ▶ Christophe OLIVIER à Noisiel : 01.69.67.77.47

L'informatique de l'ENFiP

Chaque stagiaire a son propre ordinateur portable, des casiers sont attribués dans chaque établissement.



Comme dans toutes les directions de la DGFIP, des organismes institutionnels existent à l'ENFiP. Certains concernent le personnel "permanent" (les chargés d'enseignements et le personnel administratif) : CTL (Comité technique local, qui traite des questions générales de fonctionnement des services), CAPL (Commissions administratives paritaires locales, qui a connaissance de toutes les questions individuelles concernant la carrière), CHSCT (Comité hygiène et sécurité et conditions de travail), CDAS (Comité Départemental à l'Action Sociale). Vous retrouverez ces organismes dans votre future direction.



Les conseils de promotion

Concernant les stagiaires dans les écoles, un organisme spécifique est mis en place : le Conseil de promotion.

Pour la CGT Finances Publiques les modalités de cette instance sont une véritable provocation et font de ce conseil une réunion d'informations sans règlement intérieur.

Pour la CGT, ce conseil doit avoir une compétence large et doit être une instance tripartite avec :

- des représentants de stagiaires élus ;
- des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- des représentants de l'administration.

La CGT Finances Publiques présentera une liste de candidats stagiaires comme vous qui porteront vos revendications et continueront à lutter pour faire de ce conseil une vraie instance de dialogue social. Vous pourrez bien entendu être candidat aux élections.

Après les élections qui auront lieu en novembre, le conseil se réunira 3 fois durant la scolarité.

Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits ! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement, de scolarité ou de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires avec le travail de leurs représentants en Conseil de promotion.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (déjà militants avec l'expérience des services et nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des HMI en particulier) ;
- faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

La CGT incontournable à la DGFIP

Les élections de décembre 2014 ont confirmé la 1^{ère} place de la CGT au niveau de l'ensemble de la fonction publique (3 versants), avec 23,1% des voix.

La CGT Finances Publiques, deuxième organisation à la DGFIP et comptant plus de 11000 adhérents, est présente dans tous les départements et toutes les directions. Elle s'appuie sur un réseau militant présent sur plus de 2000 sites. Elle compte plusieurs dizaines d'élus-e-s dans les Commissions Administratives Paritaires Nationales et plus de 1000 élus-e-s et représentant-e-s dans les différentes instances locales.



N'HÉSITEZ PAS À
REJOINDRE LA CGT
ET À VOUS PROPOSER
COMME CANDIDAT !
**Formés, pas formatés,
soyez engagés !!**

Rejoignez nous !



Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur

métier. Une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques. Vous serez les acteurs de cette scolarité, ce sera à vous de nous faire remonter les difficultés rencontrées, que ce soit au niveau de la théorie enseignée, la densité, les amplitudes horaires etc.

Le Cycle Ministériel de Formation Initiale - CMFI

Vous êtes en train de suivre la semaine de CMFI. L'objectif d'échanges du CMFI a été abandonné par l'administration par la suppression de la mixité des publics des différentes directions du Ministère des finances (CCRF, Douanes, INSEE...).

La CGT est pour le maintien du CMFI mais avec une vraie mixité des publics, afin de permettre de découvrir la réalité ministérielle complexe de Bercy et de réels échanges entre stagiaires d'origines directionnelles diverses.

L'organisation des cours à l'ENFIP

Vous aurez des séances quotidiennes de cours de 6h30 (dont deux pauses de 15 minutes). Les cours sont dispensés sur la journée, avec deux demi-journées libérées par semaine (les mardis et vendredis après midi), sauf pendant le CMFI.



Il se peut que certains mardis après midi soient pris par des conférences, cours de soutien, cours optionnels etc.

Pour la CGT Finances Publiques ce n'est pas satisfaisant !

	OBJECTIF	CONTENU	DATES
CMFI	<ul style="list-style-type: none"> acquérir une culture ministérielle grâce à un socle commun de connaissances ; appréhender les missions des ministères économiques et financiers, les relations avec les principaux partenaires locaux et européens ; faciliter l'intégration du cadre A en disposant de repères juridiques et professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> une administration au cœur de l'action publique, les ministères économiques et financiers ; les enjeux des finances publiques et les principaux partenaires des ministères ; responsabilité sociale de l'administration, les politiques RH ministérielles ; être fonctionnaire aujourd'hui ; être cadre aujourd'hui. 	Du 4 au 8 septembre
Formation carrière	Enseignements fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> d'acquérir une connaissance globale de leur environnement professionnel, des missions et de l'organisation du ou des ministères financiers, de recevoir une formation de base commune aux différents métiers de la DGFIP, et de disposer de connaissances techniques indispensables à la poursuite de leur formation sur une dominante métier. 	Du 11 septembre au 22 décembre 2017
Formation dominante	Enseignements spécialisée selon la filière obtenue	Elle doit permettre aux stagiaires d'approfondir leurs connaissances techniques et leur savoir-faire propres aux métiers de la gestion publique ou de la gestion fiscale.	Du 8 janvier au 27 juillet 2018

Une scolarité en évolution :

Cette année, l'optionalité sera étendue à l'ensemble des séances de comptabilité générale pendant la partie carrière, à l'exclusion des trois séances de synthèse. Vous serez évalués lors d'un test en début d'année qui déterminera votre participation ou non aux séances de comptabilité. Toutefois ceux qui le souhaiteront même s'ils ont le niveau requis pourront suivre les séances de comptabilité.

Pour la CGT l'optionalité risque de casser la dynamique de groupe et la solidarité entre les stagiaires.

La CGT Finances Publiques revendique le droit à repos pour chaque agent. Pour les stagiaires, la CGT revendique donc 3 demi-journées libérées dont les lundis matins et vendredi après-midi afin de permettre à chacun un véritable week-end sachant que les établissements peuvent être très éloignés des lieux de résidence familiale.

Ces journées, composées de 2 séances de cours de 3 heures, de deux pauses de 15 minutes et de la pause méridienne, ont une amplitude horaire très large surtout quand on y ajoute les temps de travail personnel à fournir en dehors des heures de cours et les temps de transports. La CGT a analysé cette problématique et a insisté auprès de la Direction Générale sur la difficulté pour les stagiaires d'assimiler correctement tous les enseignements dans ces conditions.

Pour l'administration, cette formation est un "investissement sur l'avenir" pour les stagiaires, donc peu lui importe les efforts et sacrifices à faire pour la réussir !

Le contenu des enseignements

Globalement la formation contient un volume horaire de 720 heures, composée :

- d'une formation carrière de septembre à décembre de 300 heures d'enseignement. Elle doit vous permettre d'acquérir une connaissance globale de votre environnement professionnel, des missions et de l'organisation des ministères financiers.
- d'une formation dominante de janvier à juillet de 420 heures d'enseignement. Elle doit vous permettre d'approfondir vos connaissances techniques propres aux métiers de la gestion publique ou de la gestion fiscale.

Les deux stages pendant la formation théorique

Ces deux stages devront s'effectuer sur la même direction (sauf exception à motiver). Dès le mois de septembre l'ENFiP vous demandera d'effectuer des choix de lieu de stage.

Une fois les choix des stagiaires effectués, l'administration vous affectera en fonction des places disponibles et de la volonté d'accueil des Directions locales. Il arrive de plus en plus souvent, en raison notamment des réformes de structures ou dans les départements très demandés, que des stagiaires n'obtiennent pas satisfaction.

Faites nous remonter vos difficultés le plus rapidement possible afin d'envisager un recours pour les situations les plus difficiles.



☛ Le stage de découverte : du 16 au 25 octobre 2017

Il est positionné dès le mois d'octobre pour vous permettre d'identifier plus tôt l'environnement des différents métiers offerts à la DGFIP et ainsi de mieux vous positionner sur la "dominante" future. Ce stage comprend :

- ▶ Une phase de découverte des services pour vous aider à choisir votre filière ;
- ▶ Une phase d'immersion dans une structure, de préférence de la filière dont vous n'êtes pas originaire si vous êtes interne.

☛ Le stage d'approfondissement : du 25 juin au 6 juillet 2018

Positionné en fin de scolarité, il doit vous permettre de confronter vos connaissances théoriques à la réalité de vos futures missions.

Vous pourrez le faire sur votre prochaine direction d'affectation, en particulier dans les Directions Nationales Spécialisées (DNS), Direction du Contrôle Fiscal (Dircofi) et sur les postes que vous occuperez au 1er septembre.

Le stage d'application de septembre 2018 à février 2019

A la fin de vos congés d'août 2017 le stage d'application de 6 mois doit vous préparer directement à vos nouvelles fonctions d'inspecteur des finances publiques.

Il fait partie intégrante de votre formation professionnelle initiale et a pour objectif de compléter vos connaissances théoriques acquises pendant les enseignements à l'ENFiP.

Il est placé sous la responsabilité de l'ENFiP en étroite liaison avec les services formation professionnelle des Directeurs Départementaux ou Régionaux des Finances Publiques (DDFiP ou DRFiP). Un tuteur vous accompagnera durant ces 6 mois.

Il se déroulera dans votre direction d'affectation "SI POSSIBLE" dans une structure similaire à votre service d'affectation.

Durant ce stage vous n'avez pas d'objectifs fixés.

Des retours en formation théorique seront prévus de septembre 2017 à février 2018 selon un calendrier propre à chaque parcours de formation.

Des formations complémentaires peuvent également vous être proposées au niveau local, régional, interrégional ou national.

L'AFFECTATION EN DOMINANTE FILIÈRES FISCALE OU GESTION PUBLIQUE :

A l'issue du stage découverte du 16 au 25 octobre 2017 (et de la tenue du forum métier début novembre, qui vous permettra de vous familiariser avec les différents services de la DG et des DNS), vous devrez rédiger des vœux entre les deux filières proposées. La répartition entre les deux filières se fait à l'ancienneté administrative et est fonction des besoins nécessaires dans le réseau. Cette volumétrie n'est connue qu'au cours du dernier semestre et en général vous ne connaîtrez votre affectation en filière qu'en décembre juste avant les congés de fin d'année.

Les IFiP recrutés par voie « contractuelle » connaissent leur dominante dès leur entrée à l'ENFiP.



8 Vos indemnités et prise en charge de frais

Indemnités

La CGT Finances Publiques vous communiquera dès que possible tous les éléments du régime indemnitaire des inspecteurs. Ces pages vous donnent quelques éléments sur vos indemnités en tant qu'inspecteur stagiaire.

Échelon **Indice correspondant à l'échelon 2**

CODE	ÉLÉMENTS	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR IN
	TRAITEMENT BRUT	1740,99		
	RETENUE PC		146,07	
	RETENUE PC IMT		20,40	
	INDEMNITE DE RESIDENCE	52,22		
	INDEMNITE DE STAGE(1)	120,86		
	REMBT DOMICILE-TRAVAIL(5)	35,00		
	IND. MENSUELLE TECHNICITE(2)	101,98		
	IND. FORF. TRAV. SUPPL(3)	145,02		
	PRIME DE RENDEMENT(4)	356,30		
	ALLO.COMPL.FONCTIONS		51,69	
	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		109,85	
	C.S.G. DEDUCTIBLE		10,77	
	C.R.D.S.			94,01
	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			8,70
	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			5,22
	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			168,88
	COT PAT MALADIE DEPLAFON			1194,15
	CONTRIB.PC			69,95
	CONTRIB.PC IMT			5,75
	CONTRIBUTION ATI			50,48
	CHARGE ETAT MALADIE			1,56
	CHARGE ETAT ACC. TRAVAIL		17,41	
	COT SAL RAFF			17,41
	COT PAT RAFF			29,60
	COT PAT VST TRANSPORT		20,08	
	CONTRIBUTION SOLIDARITE			

(1) Indemnités de stage

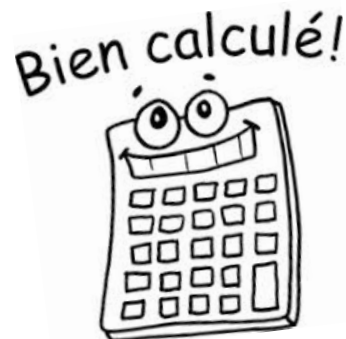
Le nombre de jours de stage ouvrant droit à indemnisation est fixé à 30 pour chacun des 12 mois de votre formation théorique. Leur versement est cependant suspendu en cas de congé ordinaire de maladie.

Le taux de base de ces indemnités est de 9,40 € et le nombre de taux versés quotidiennement dépend des lieux de résidence familiale et administrative et du lieu de l'établissement :

	Ecole hors résidence familiale (RF)* et administrative (RF)		Ecole dans la résidence familiale (RF)* et administrative (RA)**	
	Système dégressif	Système linéaire	Système dégressif	Système linéaire
Septembre	846,00 €	446,50 €	282,00 €	141,00 €
Octobre	564,00 €	446,50 €	282,00 €	141,00 €
Novembre	564,00 €	446,50 €	282,00 €	141,00 €
Décembre	564,00 €	446,50 €	282,00 €	141,00 €
Janvier	564,00 €	446,50 €	282,00 €	141,00 €
Février	564,00 €	446,50 €	282,00 €	141,00 €
Mars	282,00 €	446,50 €	0,00 €	141,00 €
Avril	282,00 €	446,50 €	0,00 €	141,00 €
Mai	282,00 €	446,50 €	0,00 €	141,00 €
Juin	282,00 €	446,50 €	0,00 €	141,00 €
Juillet	282,00 €	446,50 €	0,00 €	141,00 €
Aout	282,00 €	446,50 €	0,00 €	141,00 €
TOTAL	5 358,00 €		1 692,00 €	
Stage découverte	Hors RA / RF	0€ si restaurant administratif	+75,20€ si restaurant administratif	
	Dans RA / RF	+75,20€ dans le cas contraire		169,20€ dans le cas contraire
Stage approfondissement	Hors RA / RF	0,00 €	75,20 €	
	Dans RA / RF	-75,20 €		0,00 €

* RF : résidence familiale, lieu d'habitation au 31 août 2016.

** RA : résidence administrative d'affectation avant le début de la formation



(2) **IMT** : indemnité mensuelle de technicité, fixée à 1223,76 € annuels.

(3) **IFTS** : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Cette prime est exprimée en proportion du traitement indiciaire (8,33%), sur la base de l'indice nouveau majoré issu du classement du stagiaire à l'entrée en formation.

(4) **PR** : prime de rendement. En tant que stagiaire vous ne percevez pas encore la prime de rendement dévolue à un inspecteur titulaire. Elle varie selon votre situation professionnelle antérieure (cf. tableau ci-dessous). Elle est mensualisée dès votre entrée à l'ENFiP.

Prime de rendement en fonction de la situation du stagiaire	Montant annuel	Montant mensuel
Inspecteurs stagiaires internes ex-contrôleurs principaux	4 908,19 €	409,02 €
Inspecteurs stagiaires internes ex contrôleurs 1 ^{ère} classe et ex contrôleurs 2 ^{ème} classe à partir du 8 ^{ème} échelon	4 552,33 €	379,36 €
Inspecteurs stagiaires internes ex contrôleurs 2 ^{ème} classe du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon	4 275,55 €	356,30 €
Inspecteurs stagiaires interne ex agent de catégorie C	4 020 €	335 €
Inspecteurs stagiaires externes bénéficiant d'une reprise partielle d'activités antérieures	2 000 €	166,67 €
Inspecteurs stagiaires externes primo accédants	1 553,53 €	129,49€

Prise en charge des frais

(5) **Prise en charge partielle "domicile-travail"**

Vous bénéficiez dans les mêmes conditions que les agents titulaires de la prise en charge partielle des frais de transports entre votre domicile et l'école.

Frais de transports

Si vous êtes lauréat du concours interne ou du concours externe issu d'une administration vous bénéficiez :

- ▶ en début de formation, du remboursement d'un aller simple entre votre résidence administrative ou familiale et l'établissement de formation
- ▶ en fin de formation, du remboursement d'un aller simple entre le lieu de scolarité et votre résidence familiale.

Tous les inspecteurs stagiaires bénéficient du remboursement d'un aller retour entre l'école et le lieu du stage de découverte et d'un aller retour entre l'école et le lieu de stage d'approfondissement.

Frais de changement de résidence

Si vous êtes lauréat du concours interne ou externe mais issu d'une administration financière ou non, vous pouvez bénéficier à l'issue de votre formation théorique de la prise en charge de vos frais de changement de résidence entre votre résidence administrative antérieure et celle de votre nouvelle affectation.



L'évaluation :

L'évaluation de votre formation comprend six épreuves obligatoires, organisées sous forme de contrôle continu tout au long de la scolarité. Il se compose de 4 épreuves écrites d'une durée de 3 heures, une épreuve orale collective et une épreuve orale individuelle. A ce contrôle de connaissances s'ajoute la note administrative de participation (NAP).

Toutes ces épreuves sont notées coefficient 1.

Les 4 épreuves écrites se déroulent les 20 novembre 2017, 25 février, 19 mars et 2 mai 2018.

L'oral individuel se déroule les 21 et 22 décembre 2017 et l'oral collectif les 28 et 29 mai 2018.

En cas d'absence le jour d'une épreuve, vous pourrez participer à une épreuve de rattrapage si votre absence est justifiée, sinon vous obtenez 0/20.

Le contenu des épreuves :

► Les épreuves écrites*

Au nombre de 4, d'une durée de 3 heures, elles peuvent porter sur une ou plusieurs matières. Elles se composent, en général, d'exercices pratiques, d'écritures comparables, de rédactions de courriers administratifs, de questions à réponses courtes, de résolutions de cas pratiques etc.

Le temps imparti est contraint, nous vous conseillons d'être très attentifs aux consignes et d'appliquer les schémas de raisonnement vus en séances de cours.

La dernière évaluation écrite sera partiellement dématérialisée, c'est à dire qu'il s'agira d'une épreuve écrite avec recherche documentaire en ligne afin de permettre d'apprécier vos capacités de recherche et de traitement des cas pratiques.

* *Les annales des écrits sont à votre disposition auprès de la CGT.*

► Les épreuves orales

- Oral individuel

Cette épreuve porte sur l'ensemble du programme de la formation carrière. Après remise du sujet vous disposez de 30 minutes de préparation. Il comporte un ou plusieurs cas pratiques «plu r-disciplinaires». Devant le jury vous aurez 20 minutes pour traiter du sujet principal et 10 minutes seront dévolues aux questions annexes, questions pouvant être en lien ou non avec le sujet.

L'objectif de cette épreuve est de vérifier votre bonne maîtrise des enseignements déroulés au cours de la carrière. Elle permettra également d'apprécier, outre vos connaissances techniques et votre aptitude à la communication, votre capacité à analyser les sujets évoqués et à leur apporter une solution concise, rigoureuse et de bon sens.

L'accès à la documentation disponible permet de vous placer dans une situation proche de celle existant dans les services.

- Oral collectif

Cette épreuve de fin de scolarité consiste à analyser un sujet portant sur l'environnement financier ou fiscal de la DGFIP avec

une dimension organisationnelle des services. Le volet communication et management ne doit pas être omis, car cette analyse doit intégrer une réflexion personnelle sur votre positionnement et votre rôle de futur cadre A en poste dans les services.

Vous serez dans une équipe de 4 stagiaires de la même dominante et devrez traiter d'un sujet remis le jour de l'oral.

Auparavant, vous aurez une séance d'entraînement dans votre emploi du temps, à la prise de parole.

Les sujets porteront sur la sphère professionnelle de la dominante suivie.

Le jury de 2 chargés d'enseignements vous notera sur le sujet pendant 20 minutes et sur des questions qu'il vous posera pendant 10 minutes.

Cette épreuve doit permettre d'apprécier la qualité technique et la motivation des réponses apportées au fond, l'expression orale de chacun, les capacités à analyser les problématiques soulevées ainsi que la pertinence et la cohérence des propositions formulées sous l'angle technique, organisationnel et managérial.

Seront également évaluées les aptitudes à travailler en équipe et à faire émerger les qualités individuelles au sein du groupe.

Pendant 1h30, vous serez amenés à traiter le sujet en ayant à disposition l'ensemble de la documentation disponible via Ulysse.

Puis pendant 30 mn vous restituerez et répondrez aux questions du jury.

La note est collective.

Je ne sais pas mais
ma tête ne leur
revient pas !



LA NOTE ADMINISTRATIVE DE PARTICIPATION

Une «Note administrative de participation» (NAP) est attribuée à l'issue du contrôle de connaissances (en juin) et est intégrée à la moyenne (coeff. 1) avant l'épreuve « Joker » (cf. paragraphe sur la titularisation). Cette note est attribuée, sur proposition de l'équipe pédagogique, par le directeur de l'établissement, en fonction de « votre comportement général » et de vos « capacités à remplir vos futures missions ».

La CGT Finances Publiques demande la suppression de la NAP : elle conteste son caractère subjectif et son importance dans la validation de la scolarité alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours.

A l'issue du contrôle des connaissances

Vous devez obtenir une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'issue de la scolarité pour pouvoir être titularisé dans le corps des inspecteurs des finances publiques. Dans la réalité c'est le cas pour la quasi-totalité des stagiaires.*

Si vous n'avez pas obtenu cette moyenne à l'issue des 6 épreuves et avec prise en compte de la NAP, vous participerez à l'épreuve de rattrapage (Joker) organisée en fin de scolarité. La note obtenue se substitue à la note la plus basse obtenue à l'une des épreuves écrites ou orales.

Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, vous ne pourrez pas être titularisé en tant qu'inspecteur. Vous serez alors entendu par une "structure d'écoute" composée de représentants de la direction de l'ENFiP et d'un représentant d'une direction locale.

Les représentants de la CGT Finances Publiques, qui ont l'expérience de ces structures, pourront utilement vous aider à la préparer et vous y accompagner. La décision finale sera prise lors de la Commission Administrative Paritaire (CAP) de titularisation vers juillet 2018.

**En cas de difficulté, nous vous conseillons d'informer au plus tôt la CGT.*

Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutation, entretien professionnel, promotion, refus de position, discipline...) est gérée par la CAP du corps concerné. C'est un organisme composé à parité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Les CAP émettent des avis et il existe des CAP nationales et locales.

être ou ne pas être titulaire?



Lily s'interroge...

Contrôle des connaissances,
Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?
La CAP de titularisation
Reclassement et date d'effet de votre titularisation

La CAP de titularisation

Elle émet un avis sur la titularisation de la promotion. A cette occasion, la CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas eu la moyenne à l'issue de la scolarité.

- Les inspecteurs des finances publiques qui ont obtenu la moyenne de 10/20, sont titularisés au 1er septembre 2018 ;
- Les stagiaires qui n'ont pas obtenu la moyenne de 10/20 sont amenés en principe à redoubler, mais la Direction Générale peut décider de les reverser en catégorie B ou C ou de les licencier.

☛ **La CGT revendique** le droit à la seconde chance et donc le redoublement pour tous les stagiaires qui le souhaitent.

La seconde chance doit être un droit, face à un système actuel de contrôle de connaissances qui tend vers un 2ème concours !

☛ **La CGT demande que la CAP** de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1er septembre 2018.

- ✓ Les inspecteurs stagiaires qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFiP, seront titularisés au minimum au 2ème échelon du grade d'inspecteur des finances publiques. S'y ajoute éventuellement la prise en compte de périodes militaires et/ou d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- ✓ Les inspecteurs stagiaires anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative.

Les nombreuses modifications apportées ces dernières années rendent les calculs de reclassement assez difficiles. La CGT Finances Publiques vous remettra pendant votre scolarité un document « Votre reclassement en A » qui vous donnera des informations précises.

Les premières affectations

Les inspecteurs stagiaires sont intégrés au mouvement général des inspecteurs des finances publiques. Vous serez affectés selon la règle de l'ancienneté administrative « recalculée ». Un guide complet vous sera communiqué par la CGT Finances Publiques en fin d'année.

Un processus d'affectation en 4 temps :

- 1. Le dépôt de votre demande** de 1^{ère} affectation à l'aide du logiciel AGORA, en janvier 2018 (ne vous y prenez pas au dernier moment, élargissez votre demande et venez aux permanences de la CGT Finances Publiques !);
 ! Votre demande de 1^{ère} affectation est liée à la dominante suivie durant votre scolarité.
- 2. La publication du projet des 1^{ères} affectations** (mai) ;
- 3. La tenue de la CAP nationale de mutation et 1^{ères} affectations**, qui a pour mission d'examiner le mouvement. Les élus de la CGT Finances Publiques s'assurent du respect des règles et défendent les dossiers que vous leurs confiez.
- 4. La publication du mouvement définitif, "les suites" de la CAP.** Vous saurez alors quelle est votre affectation définitive. Votre affectation nationale sera prononcée : à la direction (DDFiP ou DRFiP - en général il s'agit du département), à la RAN (Résidence d'affectation nationale - ville d'implantation des services de la DGFIP) et à la structure.

La CGT Finances Publiques présente pendant tout le processus

Ne vous inquiétez pas, au delà des informations transmises par l'administration, la CGT vous donnera tous les renseignements concernant l'ensemble de ce processus :

- Dans « Le guide du stagiaire – spécial 1^{ères} affectations des inspecteurs stagiaires » publié par la CGT Finances Publiques dès le début de la campagne de mutation.
- Lors des permanences organisées avec des élus en CAPN, afin de vous guider dans vos démarches.
- Une Heure Mensuelle d'Information (HMI) « spéciale 1^{ères} affectations » de 2 heures sera animée par vos représentants CGT.

La carrière

Vous êtes actuellement Inspecteur des Finances publiques stagiaire et vous serez titularisé Inspecteur des Finances publiques le 1er septembre 2018. Vous déroulez ensuite votre carrière (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation. Vous pourrez ensuite accéder aux différents grades de la catégorie A conformément au décret n°2010-986 du 26/8/2010 et dans les conditions suivantes.

Attention :

Ces grilles ne vous sont données qu'à titre indicatif. La carrière des IFIP devait être modifiée suite au protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération), mais suite à l'arrivée du nouveau gouvernement les décrets de la catégorie A ne sont toujours pas signés. La CGT vous donnera toutes les informations utiles.



Inspecteur des Finances Publiques		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré (1)
12 ^{ème}		658
11 ^{ème}	4 ans	626
10 ^{ème}	3 ans	584
9 ^{ème}	3 ans	545
8 ^{ème}	3 ans	524
7 ^{ème}	3 ans	496
6 ^{ème}	2 ans 6 mois	461
5 ^{ème}	2 ans	431
4 ^{ème}	2 ans	408
3 ^{ème}	2 ans	389
2 ^{ème}	1 an	376
1 ^{er}	1 an	365

Inspecteur spécialisé (statut d'emploi)		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré
5 ^{ème}		507
4 ^{ème}	2 ans 6 mois	493
3 ^{ème}	2 ans	458
2 ^{ème}	2 ans	437
1 ^{er}	2 ans	417

(1) valeur du point d'indice au 1/7/2016 : 4,68 €

Les congés

Vous suivez une formation dont le calendrier ne correspond pas à une année civile. Vos droits à congés font donc l'objet d'un décompte pour les périodes antérieures et postérieures à la scolarité. Vous trouverez le détail dans le tableau :

	Période précédant la scolarité (1 ^{er} janvier au 31 août 2016)	Période de scolarité (1 ^{er} septembre 2016 au 31 août 2017)	Période postérieure à la scolarité (1 ^{er} septembre au 31 décembre 2017)
Externes ¹	Néant		Congés annuels : prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.
Internes	Congés annuels : prorata temporis (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent. ARTT : prorata temporis (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent. Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.	Pendant la scolarité vous bénéficiez d'autorisations d'absences fixées par l'ENFiP	ARTT : prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent. Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

¹ La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe d'inspecteur des finances publiques disposant déjà de la qualité d'agent des finances publiques est identique à celle des lauréats du concours interne.

Le compte n'y est pas ! **La CGT Finances Publiques revendique** la non proratisation des congés pour les internes durant la période antérieure à la scolarité à l'instar des lauréats internes du concours de contrôleur des Finances publiques.

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT. Entre septembre 2017 et août 2018 vous bénéficiez des suspensions de cours suivantes :

- Les 26 et 27 octobre 2017.
- Du 26 décembre au 5 janvier 2018 inclus.
- Du 19 au 23 février 2018.
- Du 16 au 20 avril 2018.
- Les 7, 9 et 11 mai 2018.
- Du 30 juillet au 31 août 2018.



Les autorisations d'absences

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires. Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent être accordées que lorsque cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.

! L'ENFiP effectue des prélèvements de 1/30^{ème} du traitement pour une absence non autorisée ou non validée. Dans certains cas l'ENFiP prélève également 1/30^{ème} lorsqu'elle estime qu'un stagiaire cumule trop de retards qu'elle n'estime pas justifiés.



La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus souples que pour les agents titulaires et non l'inverse !

Le Compte Epargne Temps

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un compte épargne temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.

La CGT incontournable !

Être syndiqué c'est participer

- ▶ Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !
- ▶ Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
- ▶ Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.

Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 700 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

La CGT : une force qui compte !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations des fonctionnaires).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

La CGT contre la Loi Travail XXL

À grands renforts d'ordonnance, le tout nouveau président nous prépare une loi qui devrait amplifier les mesures contenues dans la loi El Khomri. LA CGT se mobilise contre la régression sociale.

Ce n'est plus un secret pour personne : dans la continuité de la loi « Travail » du gouvernement précédent, celui actuel est en train de finir le travail et veut nous imposer la refonte du droit du travail à la sauce patronale : une régression sans précédent, remettant en cause cent vingt ans de droits et d'acquis sociaux, après une concertation de six heures avec les 5 organisations syndicales de salariés et les 3 patronales qui, elles, ne se plaindront pas de la disparition du droit collectif, socle commun et d'égalité pour tous les salariés.



L'INFORMATION EN DIRECT : www.financespubliques.cgt.fr

Dès aujourd'hui, à la DGFIP, rejoignez la CGT Finances Publiques



NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFiP :

Section :

ENFiP Clermont-Ferrand - Groupe :

ENFiP Noisiel - Groupe :

Montant de l'adhésion :
Inspecteur-Stagiaire : 73 €

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :

Service :

Adresse : entrée - bâtiment - résidence :

N° : type et voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :

.....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO (hebdo d'actualité) OPTIONS (journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date :/...../..... Signature :



POUR LES AGENTS A ET A+ :

Adhésion à l'UGICT-CGT (secteur Cadres et Techniciens)

Oui Non

L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire et permet de recevoir la revue "Options".

AGISSONS SANS PLUS ATTENDRE !

Et en manifestations LE 12 SEPTEMBRE



Depuis 2 mois, le nouveau gouvernement annonce et applique de vieilles recettes politiques :

- 5 milliards d'économies sur le budget de l'Etat (268 Millions uniquement pour Bercy) ;
- 20 milliards de dépenses publiques du CICE sanctuarisées en baisse de cotisations patronales sans contrepartie en emplois.

C'est tout bénéf' pour le MEDEF !

Pour les salariés, citoyens et usagers que nous sommes, toujours moins de droits.

Depuis 2 mois, les choix de ce gouvernement sont clairs, les salariés doivent payer :

- ▶ Remise en cause des garanties collectives avec l'attaque contre le code du travail ;
- ▶ Réduction de la qualité des services publics par la suppression 120 000 fonctionnaires ;
- ▶ Diminution de l'offre de Service public ;
- ▶ Réforme des retraites dans une logique de capitalisation et remise en cause des pensions.

Pour les agents publics, et notamment ceux de la DGFIP, ce sera "régime sec" :

- ▶ Rétablissement du jour de carence, gel du point d'indice et hausse de la CSG ;
- ▶ Généralisation du RIFSEEP en 2019 avec modulation des primes en fonction du mérite ;
- ▶ De nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP après les 30 000 en 10 ans ;
- ▶ Reprise des restructurations à la DGFIP (ASR) ;
- ▶ Dégradation continue des conditions de travail, conséquence directe des manques d'effectifs et des changements des process de travail à un rythme insoutenable.

Le bilan est lourd... Et nous n'avons pas encore passé les 100 jours !

Salarié-e-s du Public comme du Privé : même combat !

La CGT porte des revendications concrètes pour améliorer le quotidien :

- ▶ L'augmentation du point d'indice et une rémunération progressive, liée au déroulement de carrière et à l'acquisition de qualifications ; l'abandon du RIFSEEP ;
- ▶ Un réseau de proximité à la DGFIP et des services publics répondant aux besoins des usagers, et donc à l'intérêt général ;
- ▶ Un code du travail du XXI^e Siècle protecteur des salariés, qui rétablisse la hiérarchie des normes et le principe de faveur ;
- ▶ Une fiscalité efficace, socialement juste, et véritablement redistributive ;
- ▶ Des moyens supplémentaires pour notre administration, pour lutter efficacement contre la fraude fiscale et permettre un meilleur contrôle des deniers publics.

La CGT Finances Publiques propose de gagner ces droits !

Pour cela une solution : l'action ! Alors, toutes et tous "ensemble" !

Soyons massivement en grève le 12 septembre !